

Réunion du Conseil municipal

Vendredi 25 septembre 2020

Présents : Laurent Bressy; Jérôme Souletie, Vincent Alliot, Gérard Bavant, Véronique Bressy, Francine Chanel, Yolande Faucher, Chantal Roche, Christophe Valeille.

Absents représentés : M.-Françoise Germane : pouvoir à Véronique BRESSY ; Gérard Coutellier : pouvoir à Jérôme SOULETIE

Secrétaire de séance : Véronique BRESSY

1/ Bilan du rendez-vous avec la sous-préfecture

Le 15 septembre, le maire a rencontré le sous-préfet, à la demande de ce dernier, et les services de la Direction Départementale des finances publiques pour faire un point sur la situation financière de la commune.

La commune est fortement endettée et est engagée sur un remboursement assez rapide de la dette. La commune ne dégage pas suffisamment de ressources de fonctionnement pour financer ses emprunts.

La dette de la commune reste très élevée avec 355 k€ soit 1 552€/hab. La dette est jeune ; 360 k€ ont été empruntés entre 2012 et 2013, 25k€ en 2015 et encore 90 k€ en 2018.

Quoiqu'il en soit, la commune va devoir rétablir rapidement son autofinancement net, ses réserves n'étant pas suffisantes pour financer le remboursement de sa dette. Et plus généralement, il conviendrait de renoncer au recours à l'emprunt pendant plusieurs années.

Pour augmenter la capacité d'autofinancement, il va falloir maîtriser les dépenses de fonctionnement.

2/ Décision modificative du budget

- Présentation de la comptabilisation des indemnités de renégociation de la dette

En 2016, le prêt initial de la Caisse d'épargne d'un montant de 200 000 euros a été renégocié afin de diminuer les échéances annuelles.

Les indemnités d'un montant de 18 000 € ont été intégrées dans le nouveau prêt et n'ont pas été comptabilisées.

En 2015, le prêt initial du Crédit Agricole d'un montant de 160 000 euros a été renégocié afin de diminuer les échéances annuelles.

Les indemnités d'un montant de 13 320 € ont été intégrées dans le nouveau prêt et n'ont pas été comptabilisées.

Au total, 31 320 € au titre des indemnités de renégociation de la dette n'ont pas été comptabilisées et doivent être régularisés sur l'exercice comptable 2020.

Vote : 10 pour, 1 abstention

- Amortissement de la charge constatée :

Le trésorier propose d'amortir la dette sur 10 ans. Cet amortissement n'impacte pas la trésorerie de la commune mais génère une charge budgétaire. Cette charge budgétaire ne peut pas être supportée en totalité sur le budget de cet exercice pour ne pas impacter l'excédent de fonctionnement et se retrouver déficitaire en 2021. C'est pour cela que l'amortissement sur 10 ans est suggéré ; pour inscrire seulement 3 132 euros par exercice et avoir un impact moins important sur le budget.

Vote à l'unanimité

3/ Délégations complémentaires au Maire

La préfecture demande d'apporter des précisions sur les points suivants :

- 7° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
- 8° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

Pour ces deux points, **le conseil décide à l'unanimité une délégation de :**

- **5 000 € pour le point numéro 7**
- **20 000 € maximum pour le point numéro 8**

Vote à l'unanimité

4/ Réponse courrier à la société de chasse

Le conseil municipal ne souhaite pas que le local des cantonniers soit accessible par des personnes extérieures ; ce local est réservé exclusivement aux agents communaux pour le rangement de leur matériel.

Le conseil municipal précise qu'il n'apporte pas de solutions pour le stockage de croquettes, ni pour la découpe de la venaison.

Pour des raisons sanitaires, il est également demandé à la société de chasse de ne pas procéder à la découpe de la venaison devant et à proximité des bâtiments communaux.

Pour rappel, la chambre froide (eau et électricité) est mise à disposition de la société de chasse sur demande auprès de la mairie.

5/ Court terme en attente des subventions

Un court terme avait été mis en place pour faire face aux dépenses prévues des travaux de l'Eglise en attendant le versement des subventions.

Celui-ci n'a pas été débloqué et doit être renouvelé puisqu'il était d'une durée de 1 an.

Il convient donc au Conseil municipal de donner pouvoir au Maire afin de mettre en place un nouveau court terme.

Le Crédit Agricole a renouvelé sa proposition d'un court terme d'un montant de 90 000 euros sur une durée de 1 an à un taux de 0.40 %, frais de dossier de 90 euros et somme des intérêts 360 euros.

Vote à l'unanimité

6/ Questions diverses

- **Salle polyvalente** : Marie Françoise Germane s'occupera des états des lieux d'entrée et de sortie avec l'aide de Francine Chanel et Vincent Alliot.

- **Ecole** :

- ✓ le TBI a été installé cet été, des prises ont été rajoutées.
- ✓ L'institutrice demande une sonnette sans fil, des rideaux dans la deuxième salle de classe et un tableau d'affichage extérieur.
- ✓ L'ancien photocopieur de la mairie nous est gracieusement laissé par l'entreprise AEL, il est installé à l'école.
- ✓ Le règlement de la cantine sera signé par les parents

- **Communication** : la commission s'est réunie le 02 octobre pour évoquer divers sujets : réactualisation du site de Lagleygeolle, projets de newsletter ...

Quelles subventions peuvent être demandées au Département pour la contractualisation 2021-2023 ?

- ✓ Proposition de remplacement de l'épareuse,
- ✓ Remplacement des fenêtres de l'école,
- ✓ Modification du chauffage de la salle polyvalente.

Des devis vont être effectués pour déposer la demande. Cette démarche n'engage pas la commune à réaliser ses travaux, le Département demande les projets à venir.

Voirie :

- ✓ Au Peuch : demande d'agrandissement de la plateforme des containers à poubelles (Cantonniers)
- ✓ Au Bos : remplacement de 2 caniveaux par les cantonniers
- ✓ A la Croix du Bouix : taille d'arbustes au niveau du terre-plein qui gênent la visibilité

Commission électrification (C. VALEILLE) :

- ✓ Election du bureau
- ✓ Rappel sur la pose du compteur Linky
- ✓ Création d'une borne pour recharger les voitures électriques sur le parking de co-voiturage de Meyssac (à côté du garage AD)